



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

UNEDIC

Question écrite n° 74406

Texte de la question

M. Charles-Ange Ginesy attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur l'emploi dans notre pays. Selon les derniers chiffres publiés, il apparaît qu'il y a eu 200 000 chômeurs de plus en 2014 soit des milliers de nos concitoyens touchés par ce fléau. D'après l'organisme paritaire qui gère assurance chômage (UNEDIC), il y aura 104 000 demandeurs d'emploi supplémentaire en métropole l'an prochain, ce qui va engendrer un déficit de 4,4 milliards euros en 2015 contre 3,9 milliards en 2014. Par conséquent, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement sur ce sujet qui doit être la priorité dans notre pays.

Texte de la réponse

Malgré la poursuite de la hausse du chômage, à un rythme toutefois moins soutenu, il n'en demeure pas moins que les mesures mises en place par le Gouvernement pour lutter contre le chômage ont d'ores et déjà produit de premiers effets. Cela est notamment illustré par la diminution du nombre de jeunes demandeurs d'emploi inscrits en catégorie A depuis la mise en oeuvre des emplois d'avenir, dispositif qui a en outre permis d'offrir aux jeunes recrutés à ce titre, souvent d'un faible niveau de qualification, une première expérience qualifiante sur le marché du travail. L'effort en faveur du maintien ou de l'insertion dans l'emploi des personnes qui en sont les plus éloignées est poursuivi et amplifié en 2015. Près de 100 000 contrats aidés seront ainsi proposés dans le secteur marchand, en plus des 50 000 emplois d'avenir et des 270 000 contrats aidés non marchands programmés en loi de finances. Un plan de lutte contre le chômage de longue durée a été présenté le 9 février 2015, prenant en compte les résultats des travaux menés avec les partenaires sociaux, les régions et les acteurs de l'insertion depuis la grande conférence sociale de juillet 2014 : doublement d'ici 2017 du nombre de demandeurs d'emploi bénéficiant d'un accompagnement intensif par Pôle emploi ; mise en place d'un droit réel à une formation qualifiante gratuite pour tout demandeur d'emploi ayant un projet de formation, en abondant son compte personnel de formation ; expérimentation par Pôle emploi et l'association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) d'un système de réservation « zéro place de formation inoccupée » ; mise en place du contrat de professionnalisation « nouvelle carrière » pour les demandeurs d'emploi ayant bénéficié d'une longue expérience professionnelle et d'un contrat de professionnalisation « nouvelle chance » destiné aux demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi ; levée des freins à la recherche d'emploi, notamment en matière d'accès au logement ou de garde d'enfants ; etc. D'autres dispositifs s'inscrivent dans la politique engagée par le Gouvernement pour lutter contre le chômage, telle que la garantie jeunes qui bénéficiera à 50 000 jeunes en 2015, avec le passage de 10 territoires d'expérimentation à 72. Cette politique de l'emploi dynamique accompagne le déploiement du Pacte de responsabilité et de solidarité qui est entré pleinement en vigueur le 1er janvier 2015, donnant des marges de manoeuvre nouvelles aux entreprises pour investir et se développer. A ce titre, le Gouvernement est particulièrement vigilant, afin que les négociations dans les branches en faveur de l'emploi et de l'insertion des jeunes s'accélèrent en 2015.

Données clés

Auteur : [M. Charles-Ange Ginesy](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 74406

Rubrique : Chômage : indemnisation

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

[Date\(s\) clé\(e\)s](#)

Question publiée au JO le : [24 février 2015](#), page 1306

Réponse publiée au JO le : [5 mai 2015](#), page 3462